



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 006 003 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.06.2000 Bulletin 2000/23

(51) Int Cl.7: **B42D 7/00**

(21) Numéro de dépôt: **99490031.4**

(22) Date de dépôt: **26.10.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Lisimachio, Jean-Louis**
75015 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Duthoit, Michel**
Bureau Duthoit Legros Associés
19, Square Dutilleul
BP 105
59027 Lille Cédex (FR)

(30) Priorité: **06.11.1998 FR 9814173**

(71) Demandeur: **Hachette Livre S.A.**
75015 Paris (FR)

(54) **Article de librairie et/ou papeterie tel que, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe**

(57) L'invention concerne un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, constitué au moins d'une couverture (1), présentant une zone d'adressage (2) et/ou une zone d'affranchissement (3), et d'un ou plusieurs feuillets (4), prévus à l'intérieur de ladite couverture (1).

Selon l'invention, ledit article comprend des moyens de contrôle (12) de l'accès audit ou auxdits feuillets (4), amovibles, aptes à coopérer avec ladite couverture (1) et à prendre une première position dans laquelle l'article peut être ouvert et une seconde position dans laquelle il est maintenu fermé en laissant la zone d'adressage (2) et/ou d'affranchissement (3) visible, pour permettre son acheminement.

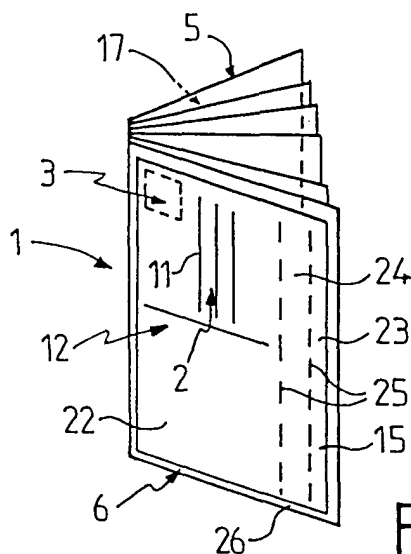
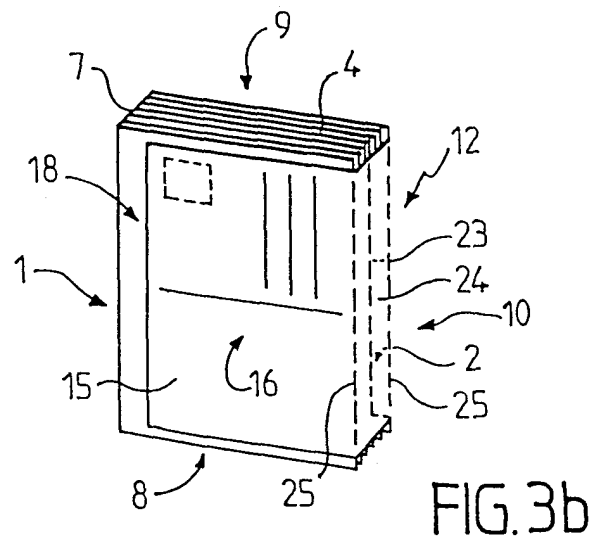


FIG.3a

EP 1 006 003 A1



Description

[0001] L'invention concerne un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe.

[0002] Dans ce domaine, il est connu des articles constitués d'au moins une couverture, présentant une zone d'adressage et/ou une zone d'affranchissement, et d'un ou plusieurs feuillets, prévus à l'intérieur de la couverture.

[0003] Pour permettre leur fermeture lors de l'acheminement, il a été proposé, selon une première solution, d'utiliser des couvertures munies sur l'un de leurs côtés d'une languette, constituée d'une excroissance formée dans la masse et dans le prolongement de la couverture, apte à être attachée à l'autre côté.

[0004] Après et/ou avant acheminement, la languette est apte à être détachée afin de permettre la consultation.

[0005] Selon d'autres solutions, il a également été proposé d'utiliser des couvertures dont les deux côtés coopèrent entre eux par le jeu de fentes définissant des languettes s'introduisant les unes dans les autres.

[0006] Toutefois, ces différentes solutions ne sont pas satisfaisantes car difficiles à mettre en oeuvre, peu pratiques à utiliser, peu esthétiques et/ou ne permettant pas une fermeture fiable de l'article lors de son acheminement qui peut être ainsi dégradé lors de son acheminement.

[0007] Le but de la présente invention est de proposer un article de librairie et /ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, qui pallie les inconvénients précités et soit de mise en oeuvre et d'utilisation simple.

[0008] Un autre but de la présente invention est de proposer un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, dont la fermeture soit fiable.

[0009] Un autre but de la présente invention est de proposer un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, dont l'aspect esthétique soit soigné aussi bien avant que pendant et après son acheminement.

[0010] Un autre but de la présente invention est de proposer un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, dont la structure permet de laisser ledit article libre de toutes traces d'acheminement pour une utilisation ultérieure.

[0011] D'autres buts et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0012] L'invention concerne un article de librairie et/

ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, constitué au moins d'une couverture, présentant une zone d'adressage et/ou une zone d'affranchissement, et d'un ou plusieurs feuillets, prévus à l'intérieur de ladite couverture, caractérisé par le fait que ledit article comprend des moyens de contrôle de l'accès audit ou auxdits feuillets, amovibles, aptes à coopérer avec ladite couverture et à prendre une première position dans laquelle l'article peut être ouvert et une seconde position dans laquelle il est maintenu fermé en laissant la zone d'adressage et/ou d'affranchissement visible, pour permettre son acheminement.

[0013] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante, accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante et parmi lesquels :

- la figure 1a décrit, en perspective, un premier exemple de réalisation de l'article conforme à l'invention, en position ouverte,
- la figure 1b reprend la figure 1a précédente, l'article étant en position fermée,
- la figure 2a décrit en perspective un deuxième exemple de réalisation de l'article conforme à l'invention, en position ouverte,
- la figure 2b reprend la figure 2a précédente, l'article étant en position fermée,
- la figure 3 décrit en perspective un troisième exemple de réalisation de l'article conforme à l'invention, en position ouverte,
- la figure 3b reprend la figure 3 précédente, l'article étant en position fermée.

[0014] L'invention concerne un article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe.

[0015] Par « similaires », on entend tout article présentant une structure identique ou équivalente à celle donnée dans la suite. En particulier, les termes « article de librairie et/ou papeterie » ne doivent pas être compris comme limitant la portée de la protection de l'invention en fonction de l'endroit où l'on pourra se la procurer.

[0016] Comme illustré aux différentes figures, l'article conforme à l'invention est constitué au moins d'une couverture 1, présentant une zone d'adressage 2 et/ou une zone d'affranchissement 3, et d'un ou plusieurs feuillets 4, prévus à l'intérieur de ladite couverture 1.

[0017] Il s'agit par exemple d'un livre dont le format, afin de faciliter l'acheminement, pourra être celui des cartes postales courantes, notamment 105 x 150 mm. Il présente, éventuellement, 24, 32 ou 48 pages. Lesdits feuillets 4 sont constitués, par exemple, de papier couché. Comme la couverture 1, ils pourront être imprimés en noir et blanc et/ou en quadrichromie.

[0018] Ladite couverture 1 définit, par exemple, deux côtés 5, 6, séparés par un dos 7, et présente, notamment, une tranche supérieure 8, une tranche inférieure

9 et une tranche latérale 10.

[0019] L'un desdits feuilles 4 pourra éventuellement présenter une page personnalisée pour laisser des messages.

[0020] Lesdites zones d'adressage 2 et/ou d'affranchissement 3 sont munies, par exemple, de lignes continues ou discontinues 11 facilitant le travail de l'expéditeur en lui indiquant où doit être mentionnée l'adresse du destinataire et/ou doit être placé le timbre.

[0021] Selon l'invention, ledit article comprend des moyens de contrôle 12 de l'accès audit ou auxdits feuillets 4. Lesdits moyens de contrôle 12 sont prévus amovibles, aptes à coopérer avec ladite couverture 1 et à prendre une première position dans laquelle l'article peut être ouvert et une seconde position dans laquelle il est maintenu fermé en laissant la zone d'adressage 2 et/ou d'affranchissement 3 visible, pour permettre l'acheminement dudit article.

[0022] L'expéditeur peut ainsi consulter l'ouvrage avant expédition sans être gêné par lesdits moyens de contrôle 12 et il en est de même pour le destinataire après réception, l'acheminement de l'ouvrage étant néanmoins sécurisé grâce à la fermeture procurée par lesdits moyens de contrôle 12.

[0023] Ces derniers sont constitués, par exemple, d'au moins une étiquette adhésive 13 ; 14 ; 15, notamment autocollante, au moins partiellement repositionnable. Ils sont situés sur ladite couverture, aussi bien dans ladite première que dans ladite seconde position.

[0024] Comme cela est développé plus loin, ladite étiquette 14 ; 15 pourra être munie d'une face 16 sur laquelle il est possible d'écrire et/ou de coller un timbre. La ou lesdites étiquettes 13 ; 14 ; 15 pourront encore servir de supports d'informations, notamment messages publicitaires.

[0025] La ou lesdites étiquettes 13 ; 14 ; 15 sont, par exemple, partiellement ou totalement collées directement sur ladite couverture 1. Selon un autre mode de réalisation, elles pourront être collées sur un support, notamment siliconé, assujéti à ladite couverture 1.

[0026] Ledit article est constitué, par exemple, d'un dépliant ou, comme illustré, d'un ouvrage dans lequel la couverture 1 est formée à partir d'au moins un flanc de matière définissant au moins le premier 5 et le second 6 côtés, ces derniers constituant respectivement au moins une première 17 et une quatrième 18 de couverture.

[0027] A l'intérieur de celle-ci, lesdits feuillets 4 sont, notamment, reliés et/ou pliés.

[0028] Lesdits moyens de contrôle 12 sont prévus, par exemple, aptes à coopérer avec ladite première 17 et/ou quatrième 18 de couverture.

[0029] Lesdites zones d'adressage 2 et/ou d'affranchissement 3 sont prévues, notamment, au niveau de ladite quatrième de couverture 18. Le titre de l'ouvrage est situé, par exemple, sur ladite première de couverture 17.

[0030] Selon un premier mode particulier de réalisation

de l'invention, comme illustrés aux figures 1a et 1b, lesdits moyens de contrôle 12 sont constitués par au moins une étiquette adhésive totalement repositionnable 13. Néanmoins, il peut être envisagé de prévoir deux ou trois étiquettes afin de conforter la fermeture de l'article, voire de protéger les coins dudit article, côté tranche.

[0031] La ou lesdites étiquettes 13 sont situées, dans ladite première position, par exemple, sur la même face 18 de la couverture 1 que ladite zone d'adressage 2 et/ou ladite zone d'affranchissement 3, la ou lesdites étiquettes 13 étant prévues dans une autre zone 19.

[0032] De plus, la ou lesdites étiquettes 13 présentent des dimensions permettant d'assujettir l'un à l'autre lesdits deux côtés 5, 6 de la couverture 1 en chevauchant le ou lesdits feuillets 4, dans ladite seconde position.

[0033] La ou lesdites étiquettes 13 sont de toutes formes, par exemple, de forme ronde ou allongée.

[0034] Selon ce mode de réalisation, la ou lesdites étiquettes 13 sont prévues, par exemple, sur la quatrième de couverture 18 à côté de la zone d'adressage 2, avant expédition. Pour fermer l'article, elles sont alors décollées et placées sur l'une de ses tranches. Après réception, elles sont retirées par le destinataire.

[0035] Selon un second mode particulier de réalisation de l'invention, comme illustrés aux figures 2a et 2b, lesdits moyens de contrôle 12 sont constitués d'une étiquette adhésive unique 14 présentant ladite zone d'adressage 2 et/ou ladite zone d'affranchissement 3, notamment prévue située au niveau d'un 6 desdits côtés de la couverture 1.

[0036] Ladite étiquette 14 présente en outre un volet repositionnable s'étendant au-delà dudit côté 6. Ledit volet 20 est apte, dans ladite première position, à être rabattue et maintenue contre la face 21 de la couverture 1 opposée à celle 18 présentant ladite zone d'adressage 2 et/ou ladite zone d'affranchissement 3. Dans ladite seconde position, ledit volet 20 est apte à être assujéti à l'autre dit côté 5 en chevauchant le ou lesdits feuillets 4.

[0037] Ladite étiquette 14 est prévue, par exemple, sur ladite quatrième de couverture 18, le volet 20 étant rabattable, avant expédition, sur la troisième de couverture 21 et, pendant l'acheminement, sur la première de couverture 17. Une fois arrivée, le destinataire peut retirer l'ensemble de ladite étiquette 14.

[0038] Selon un troisième mode particulier de réalisation de l'invention avantageux, comme illustrés aux figures 3a et 3b, lesdits moyens de contrôle 12 sont constitués d'une étiquette 15 adhésive totalement repositionnable unique présentant ladite zone d'adressage 2 et/ou ladite zone d'affranchissement 3.

[0039] Ces dernières sont prévues situées au niveau d'un 6 desdits côtés de la couverture 1, dans une première région 22 de ladite étiquette 15. Ladite première région 22 est distincte d'une seconde région 23, formant volet, par au moins une bande charnière 24. Cette dernière est délimitée, notamment, par deux lignes de pliage 25, par exemple indiquées par des pointillés.

[0040] Ladite étiquette 15 est prévue, dans ladite première position, entièrement sur l'une 18 des faces dudit côté 6. Pour occuper ladite seconde position, ladite étiquette 15 est apte à être décalée de façon à ce que ledit volet 23 puisse être assujéti à l'autre dit côté 5 en chevauchant le ou lesdits feuillets 4, au niveau de la bande charnière 24.

[0041] Ladite étiquette est prévue, par exemple, sur la quatrième de couverture 18 avant expédition et décalée afin que le volet 23 puisse être assujéti à la première de couverture 17 pendant l'acheminement. Après réception, l'étiquette 15 est retirée par le destinataire.

[0042] Selon les deux derniers modes de réalisation, montrés aux figures 2 ou 3, ladite étiquette 14 ; 15 est sensiblement rectangulaire, comme le côté 6 de la couverture 1 sur lequel elle est fixée.

[0043] Par ailleurs, on constate que ces deux modes de réalisation présentent l'avantage de pouvoir laisser l'article libre de toutes traces d'acheminement puisque les zones d'adressage 2 et/ou d'affranchissement 3 sont situées sur les moyens de contrôle 12 qui sont amovibles.

[0044] Ladite étiquette 14 ; 15 est prévue éventuellement de surface très légèrement inférieure à celle de la face 18 de la couverture 1 sur laquelle elle est située, afin de faciliter son décollement, notamment par le destinataire. Le bord restant libre 26 de ladite face 18 présente, par exemple, une largeur d'un à dix millimètres.

[0045] La ou les faces 17, 18 de la couverture, sur laquelle sont situées la ou lesdites étiquettes 13 ; 14 ; 15, présentent une surface pelliculée, c'est-à-dire recouverte d'un film, notamment plastique, transparent ou translucide, et/ou une surface vernie, facilitant le repositionnement. Ladite couverture 1 est constituée, notamment, de papier cartonné.

[0046] La ou lesdites étiquettes 13 ; 14 ; 15 chevauchent lesdits feuillets 4, par exemple, au niveau de ladite tranche latérale 10.

[0047] Lors de la fabrication de l'article, la ou lesdites étiquettes 13 ; 14 ; 15 sont positionnées, notamment, en fin de chaîne.

[0048] Naturellement, d'autres modes de réalisation, à la portée de l'homme de l'art, auraient pu être envisagés sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Article de librairie et/ou papeterie tel que, notamment, livre, cahier, brochure ou similaires, destiné à être acheminé par voie postale sans enveloppe, constitué au moins d'une couverture (1) présentant une zone d'adressage (2) et/ou une zone d'affranchissement (3), et d'un ou plusieurs feuillets (4), prévus à l'intérieur de ladite couverture (1), caractérisé par le fait que ledit article comprend des moyens de contrôle (12) de l'accès audit ou auxdits feuillets (4), amovibles, aptes à coopérer avec ladite

te couverture (1) et à prendre une première position dans laquelle l'article peut être ouvert et une seconde position dans laquelle il est maintenu fermé en laissant la zone d'adressage (2) et/ou l'affranchissement (3) visible, pour permettre son acheminement.

2. Article selon la revendication 1, dans lequel lesdits moyens de contrôle (12) sont constitués d'au moins une étiquette adhésive (13 ; 14 ; 15), au moins partiellement repositionnable.

3. Article selon la revendication 1, dans lequel ladite couverture (1) est formée à partir d'au moins un flanc de matière définissant au moins un premier (5) et un deuxième (6) côtés de ladite couverture (1), ces derniers constituant respectivement au moins une première (17) et une quatrième (18) de couverture.

4. Article selon la revendication 3, dans lequel lesdits moyens de contrôle (12) sont prévus aptes à coopérer avec ladite première (17) et/ou quatrième (18) de couverture.

5. Article selon la revendication 3, dans lequel lesdites zones d'adressage (2) et/ou d'affranchissement (3) sont prévues au niveau de ladite quatrième de couverture (18).

6. Article selon la revendication 3, dans lequel :

- lesdits moyens de contrôle (12) sont constitués par au moins une étiquette adhésive totalement repositionnable (13),
- la ou lesdites étiquettes (13) sont situées, dans ladite première position, sur la même face (18) de la couverture (1) que ladite zone d'adressage (2) et/ou ladite zone d'affranchissement (3), la ou lesdites étiquettes (13) étant prévues dans une autre zone (19),
- la ou lesdites étiquettes (13) présentent des dimensions permettant d'assujettir l'un à l'autre lesdits deux côtés (5, 6) de la couverture (1) en chevauchant le ou lesdits feuillets (4), dans ladite seconde position.

7. Article selon la revendication 3, dans lequel :

- lesdits moyens de contrôle (12) sont constitués d'une étiquette adhésive unique (14) présentant ladite zone d'adressage (2) et/ou ladite zone d'affranchissement (3), prévue située au niveau d'un (6) desdits côtés de la couverture (1),
- ladite étiquette (14) présente en outre un volet repositionnable (20), s'étendant au-delà dudit côté (6), ledit volet (20) étant apte, dans ladite première position, à être rabattu et maintenu

contre la face (21) de la couverture opposée à celle (18) présentant ladite zone d'adressage (2) et/ou ladite zone d'affranchissement (3), et, dans ladite seconde position, à être assujetti à l'autre dit côté (5) en chevauchant le ou lesdits feuillets (4). 5

8. Article selon la revendication 3, dans lequel :

- lesdits moyens de contrôle (12) sont constitués d'une étiquette adhésive totalement repositionnable unique (15) présentant ladite zone d'adressage (2) et/ou ladite zone d'affranchissement (3), prévue située au niveau d'un (6) desdits côtés de la couverture (1), dans une première région (22) de ladite étiquette (15), séparée d'une seconde région (23), formant un volet, par au moins une bande charnière (24), 10 15
- ladite étiquette (15) est prévue, dans ladite première position, entièrement sur l'une des faces (18) dudit côté (6) et, pour occuper ladite seconde position, ladite étiquette (15) est apte à être décalée de façon à ce que ledit volet (23) puisse être assujetti à l'autre dit côté (5) en chevauchant le ou lesdits feuillets (4). 20 25

9. Article selon la revendication 7 ou 8, dans lequel ladite étiquette (14 ; 15) est prévue de surface très légèrement inférieure à celle de la face (18) de la couverture (1) sur laquelle elle est située, afin de faciliter son décollement. 30

10. Article selon la revendication 7 ou 8, dans lequel la ou les faces (17, 18) de la couverture (1) sur laquelle sont situées la ou lesdites étiquettes (13 ; 14; 15) présentent une surface pelliculée et/ou vernis. 35

40

45

50

55

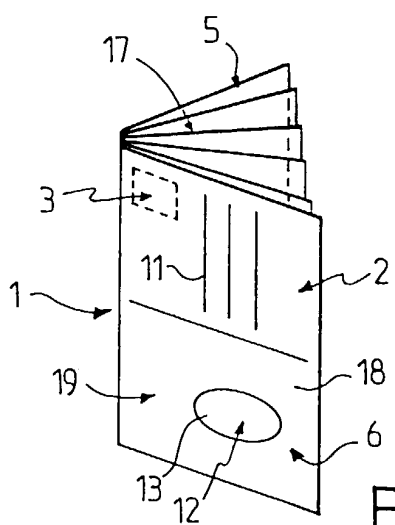


FIG. 1a

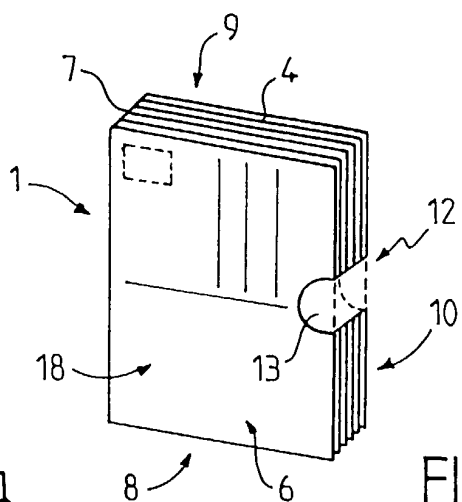


FIG. 1b

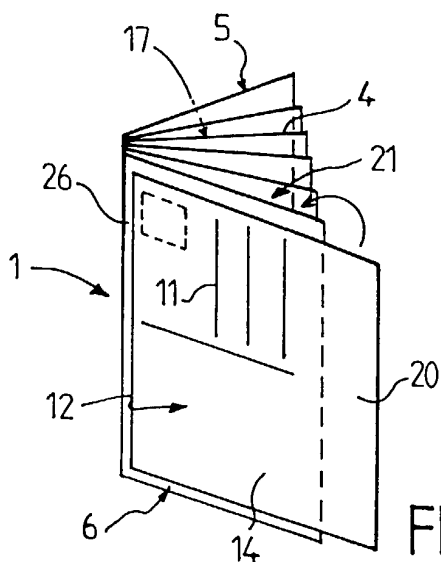


FIG. 2a

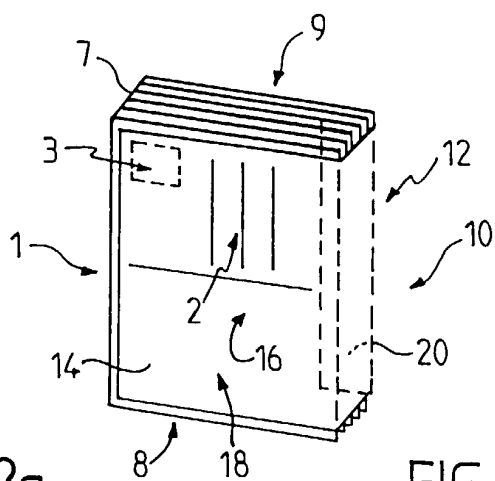


FIG. 2b

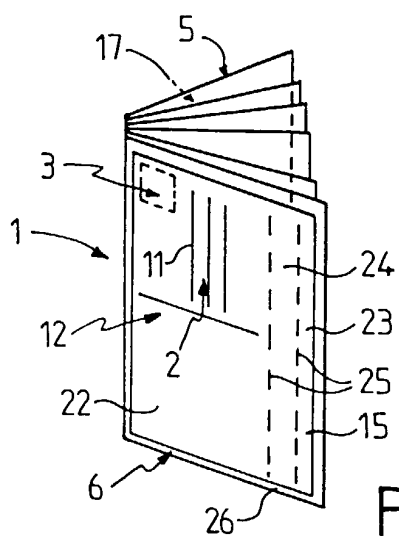


FIG. 3a

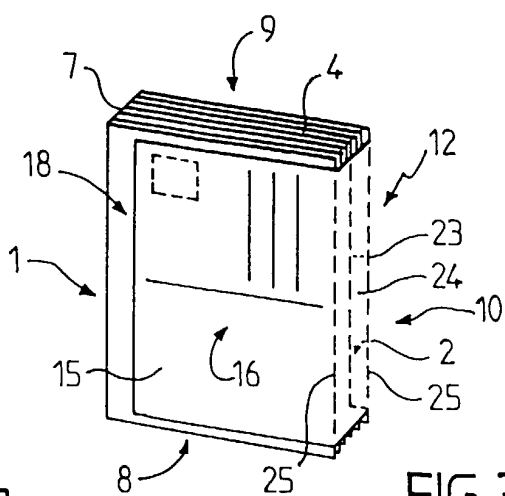


FIG. 3b



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 49 0031

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	NL 8 801 746 A (BOEKBINDERIJ W.OOSTERBOSCH) 1 février 1990 (1990-02-01) * page 2, ligne 10 - page 3, ligne 7; figures 1-3 *	1, 3-5, 7	B42D7/00
A	EP 0 666 186 A (FERAG) 9 août 1995 (1995-08-09) * le document en entier *	2, 6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 avril 2000	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : antérie-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P040302)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 49 0031

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-04-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(e)	Date de publication
NL 8801746 A	01-02-1990	AUCUN	
EP 666186 A	09-08-1995	AT 170465 T	15-09-1998
		CA 2141639 A	05-08-1995
		DE 59406831 D	08-10-1998
		ES 2119953 T	16-10-1998
		JP 7285515 A	31-10-1995
		US 5632476 A	27-05-1997

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82